

ENSEIGNEMENT-FORMATION

1- PRINCIPES GENERAUX :

Toute mise à disposition des espaces d'enseignement du Centre François Baclesse pour le compte d'un organisme extérieur est soumise à l'établissement préalable d'un contrat de mise à disposition ou d'une convention de partenariat.

Les espaces peuvent être utilisés exclusivement pour des manifestations professionnelles, scientifiques ou caritatives en lien avec les missions d'un Centre de Lutte contre le Cancer.

Le Centre François Baclesse n'est pas autorisé à recevoir du public en nombre dans le cadre d'une manifestation avec billetterie et/ou vente de boissons.

Les espaces, leurs fonctionnalités et leurs équipements sont décrits dans la brochure.

La demande doit être réalisée au moyen du formulaire de demande de réservation des espaces d'enseignement (EN-1459).

Une visite préalable des lieux est possible sur rendez-vous auprès du service Enseignement (tel : 02 31 45 50 94).

Dans un souci d'organisation optimale, le programme de la manifestation devra être fourni au service Enseignement au plus tard 8 jours avant l'événement.

Les salles sont présentées sur le site internet du Centre François Baclesse : <https://www.baclesse.fr/etudier-et-se-former/formation-continue/espace-de-conferences-du-centre-francois-baclesse/>

2- ACCES AU CENTRE :

Le plan d'accès au Centre François Baclesse est téléchargeable sur son site internet www.baclesse.fr

Le Centre est accessible par les transports en commun : Tram 1 et Tram 2 et différentes lignes de bus. www.twisto.fr

En voiture, face à l'entrée du Centre François Baclesse, le parking P10 propose 265 places intégralement dédiées aux patients et visiteurs, avec 1h30 de stationnement gratuit. Après 1h30 gratuite, le tarif est progressif (environ 5,50 € pour une demi-journée et 11,50 € pour une journée entière).

Les tarifs du parking P10 sont téléchargeables sur le site www.chu-caen.fr.

3- SECURITE :

Les conditions d'accès au Centre François Baclesse sont précisées sur son site internet et évoluent en fonction de la réglementation et des situations (plan Vigipirate, restrictions d'accès pour raisons sanitaires, etc ...).

Les visiteurs doivent se soumettre aux contrôles à l'entrée du Centre selon les conditions d'accès en vigueur et fournir un justificatif de leur présence (convocation, programme du séminaire, etc ...).

Ils doivent respecter les plans de circulation entrée/sortie mis en place, ainsi que l'ensemble des mesures barrières préconisées à date de la manifestation.

Le port d'un masque chirurgical est obligatoire dans l'enceinte du Centre. Les frictions des mains à l'aide d'une solution hydro-alcoolique doivent être fréquentes.

4- ACCES AU SERVICE ENSEIGNEMENT-FORMATION :

Elle se fait uniquement par l'entrée principale du Centre François Baclesse, suivre « Amphithéâtre » « Enseignement-Formation », Niveau rez de jardin.

5- ACCESSIBILITE :

L'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les règles de sécurité incendie participent largement au respect des règles d'accessibilité, notamment le passage utile des portes et les largeurs de circulations.

L'accès aux salles de formation est possible :

- Soit par l'entrée principale du Centre François Baclesse, avec ascenseur extérieur puis cheminement et ascenseur intérieur vers le rez-de-jardin,
- Soit par la rampe de l'entrée Sud personnel.

Le service Enseignement est doté de quatre places PMR dans l'amphithéâtre et de deux sanitaires homme/femme accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les salles de formation adjacentes sont entièrement modulables.

Plus d'informations sur notre site internet : <https://www.baclesse.fr/etudier-et-se-former/>.

6- SIGNALÉTIQUE DE LA MANIFESTATION :

Toute publicité ou décoration, intérieure et extérieure est interdite en dehors des emplacements prévus et définis par le Centre François Baclesse. Une signalétique permanente existe pour diriger vers l'amphithéâtre.

7- UTILISATION DU MATERIEL TECHNIQUE :

Le Centre François Baclesse recommande l'utilisation en priorité du matériel technique disponible dans l'établissement. Les présentations devront être fournies par les intervenants de préférence soit sur clé USB, soit sur CD. L'organisateur doit informer le service Enseignement au préalable en cas de technicité accrue (diffusion d'un film vidéo sur DVD, double projection, projection à partir d'un ordinateur portable extérieur, visioconférence). Les organisateurs devront venir avec les équipements spécifiques à leur usage (adaptateurs, rallonges électriques, câbles vidéo...)

8- PROPRETE ET RESPECT DES LIEUX :

Il est formellement interdit aux utilisateurs des espaces :

- de fumer à l'extérieur du Centre François Baclesse, comme à l'intérieur ;

- de manger et boire dans l'amphithéâtre ou les salles annexes ;

- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux ;

- de se présenter en état d'ébriété ;

L'organisateur doit respecter et faire respecter ces règles d'utilisation. Toute remise en état suite à une dégradation, tout vol ou perte sera à la charge de l'organisateur.

9- PRESTATIONS DE RESTAURATION

Une prestation de restauration réalisée par le Service Restauration du Centre François Baclesse peut être associée. Elle fait l'objet d'un devis détaillé et d'une passation de commande en précisant le nombre de personnes attendu et les horaires de dressage.

Un traiteur extérieur peut être choisi par l'Organisateur qui devra en avertir dans ce cas le service Enseignement du Centre François Baclesse.

10- PRESTATIONS TECHNIQUE ET LOGISTIQUE :

L'équipe du service Enseignement peut assurer le pôle d'accueil (émargements, remise des badges et pochettes, guidage des participants, accompagnement des orateurs), les tests techniques, participer à la communication de l'événement et à la diffusion de l'information, assurer le reportage-photo, si besoin et selon les termes de la convention de partenariat.

11- CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la manifestation, l'Organisateur préviendra sans délai et au plus tard 3 jours francs avant le début de la manifestation, le service Enseignement afin de libérer les locaux.

12- RECLAMATION

Pour toute réclamation ou remontée d'incident lié au déroulement de l'événement, un règlement à l'amiable est recherché en priorité. La réclamation doit être formulée par e-mail à l'adresse suivante : l.debonnaire@baclesse.unicancer.fr et sera traitée dans les meilleurs délais.